

« Résumé à l'intention des citoyens »

Annexe au rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi »

FEDER 2015

Préambule

A travers l'acte III de la décentralisation, le Gouvernement laisse la possibilité aux Régions de gérer elle-même tout ou partie des fonds européens sur la période 2014-2020.

C'est ainsi que la Région Réunion, en tant qu'Autorité de Gestion, assure désormais la gestion du Programme Opérationnel FEDER, véritable outil de mise en œuvre de la stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

A ce titre, la Région Réunion est chargée de la bonne mise en œuvre du programme opérationnel, tant sur le plan des résultats attendus (atteinte d'objectifs ciblés au regard de critères prédéterminés inclus dans les programmes), que sur le plan financier (bon niveau de consommation des crédits et évitement du risque de dégageant d'office notamment).

Avec un budget d'1,130 milliards d'euros, le FEDER 2014 2020 permet de cibler les interventions publiques notamment en faveur de la compétitivité de l'économie réunionnaise, de la gestion durable des ressources et des risques, des infrastructures d'échange et d'ouverture et des infrastructures de services à la population.

L'organisation opérationnelle des services de l'Autorité de Gestion est notamment fondée sur 4 guichets thématiques dédiés à l'instruction des dossiers reçus, couvrant l'ensemble des axes prioritaires du programme, et sur un guichet d'accueil commun des porteurs de projets.

Chaque année, la collectivité a l'obligation de soumettre à la Commission européenne un Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) afin de permettre un suivi de l'utilisation du fonds et d'identifier les éventuels points de blocage rencontrés, auquel cas des mesures doivent nécessairement être envisagées.

Le rapport de mise en œuvre couvre l'exercice 2015, marqué principalement par l'adoption des critères de sélection des opérations en concertation avec les partenaires, et la programmation des premiers dossiers.

I/ Une première programmation essentiellement consacrée au développement économique et à l'innovation

Les premiers dossiers ont été présentés et programmés sur une période de quatre mois essentiellement, à compter du 30 juillet 2015.

Au cours de cette période, 77 opérations ont été programmées, représentant un montant FEDER de 17,8 millions d'euros et un montant total de 32,5 millions d'euros.

Ces montants financiers sont peu significatifs, mais ils s'expliquent aisément par le fait que les opérations importantes estampillées « Grands projets » n'ont pas encore été programmées et que certaines opérations avant d'être programmées nécessitent l'adoption de cadres stratégiques préalables (« conditions ex ante » ou encore mise en place des « Investissements Territoriaux Intégrés - ITI », nouveaux outils de développement territorial). Plus longues et plus complexes à mettre en œuvre, ces opérations nécessitent une temporalité différente en termes de concertation, de constitution de dossier et d'instruction.

La programmation a été essentiellement consacrée aux **opérations relevant du développement économique et de l'innovation** qui représentent 93% des montants programmés et 90% de la totalité des projets déposés.

Ces opérations correspondent aux actions d'ores et déjà ouvertes au public, dont certaines sont bien connues des bénéficiaires, à l'instar du soutien aux investissements productifs des entreprises déjà en vigueur sur le précédent PO FEDER 2007-2013 et faisant de plus l'objet d'une importante demande de la part des porteurs de projet réunionnais.

Le financement le plus conséquent échoit au secteur des **entreprises et du développement touristique**, au sein de l'axe dédié à l'amélioration de la compétitivité. Une enveloppe de 12 millions d'euros de FEDER est programmée, soit un peu plus des trois quarts des opérations concernés par la programmation 2015, pour un total de 368 entreprises touchées (aides indirectes incluses).

Dans le cadre de l'**aide pour la création des entreprises**, les investissements de l'Union européenne sont de l'ordre de quasiment 1,5 millions d'euros, complétés par environ 370 000 euros d'autres subventions publiques (dites « contreparties nationales ») afin de permettre la réalisation de 4,2 millions d'euros de dépenses d'investissements privés retenues, soit un total de 18 projets.

Cette intervention, principalement destinée aux entreprises des secteurs prioritaires de l'agro-nutrition, du tourisme et du numérique, induirait la création de 65,5 emplois.

Le soutien au **développement des entreprises** a principalement porté la réalisation d'investissements matériels et immatériels dans les secteurs des secteurs prioritaires. 4,9 millions d'euros de FEDER, complétés par 1,2 millions d'euros de contreparties nationales permettront de soutenir 23 opérations d'investissement à hauteur globale de 14 millions d'euros et de générer 42 créations d'emplois.

Un volet dédié à l'**accompagnement des entreprises et à l'amélioration de l'attractivité économique du territoire** a quant à lui permis de financer la réalisation de neuf programmes d'actions émanant d'organisations professionnelles bénéficiant à près d'une centaine d'entreprises (l'IRT, Nexa, l'ADIR, la CCIR, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Club Export, l'Agence Film Réunion, Digital Réunion et l'association « Domaine des Tourelles ». En particulier, 40 entreprises, tous secteurs confondus, ont pu participer à 4 manifestations et salons internationaux afin de rechercher de nouveaux débouchés et faire connaître leur savoir-faire. A ce titre, la participation du FEDER s'est élevée à 78 471 euros.

Deux études de portée générale ont également été financées pour une aide FEDER totale se montant à 115 880 euros. Elles portent sur « Le positionnement compétitif international de La Réunion » et « L'économie circulaire à La Réunion ».

L'investissement dans les leviers de croissance a principalement porté sur le **soutien aux structures de transferts d'innovation**, permettant la constitution d'un environnement favorable aux projets innovants des entreprises, et à des **programmes de recherche**.

A ce titre, **6 programmes d'actions** ont été sélectionnés (Sciences Réunion, Chambre de Métiers et de l'artisanat, GIP Cyroi, TEMERGIE, Qualitropic, CCIR, Association Technopole).

Dans le cadre plus spécifique de la mise en œuvre de la feuille de route du Comité régional de l'innovation (CRI), l'animation, la structuration, le développement et la promotion de l'écosystème de l'innovation sont conventionnées en 2015 avec trois structures : Nexa, Qualitropic et l'association Technopole.

L'augmentation de l'activité de recherche, développement et innovation s'est également traduite par le financement du programme de recherche agronomique du CIRAD du second semestre 2015, ainsi que de 14 allocations de recherche pour des étudiants en thèse de doctorat.

Enfin, un **appel à projet** a été lancé auprès d'organismes de recherche intervenant notamment dans les domaines de la biodiversité, de la santé, de l'énergie, des TIC et du tourisme. 77 projets ont été recensés et sont à l'étude, pour une programmation prévue en 2016.

Les sept autres opérations programmées en 2015 représentent moins de 10% des opérations programmées et moins de 7% du montant FEDER engagé. Elles concernent :

- l'axe 2 « améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique » : 1 opération de mise à jour du schéma directeur d'aménagement numérique porté par la collectivité régionale ;
- l'axe 4 « progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique » : 2 opérations de climatisation solaire sur des immeubles tertiaires ;
- l'axe 5 « renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine » : 1 opération d'aménagement et d'embellissement d'un site touristique public et 1 opération de protection du « tuit-tuit », espèce d'oiseau endémique menacée ;
- l'axe 7 « répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la

- population » : 1 opération portant sur la réalisation de l'étude stratégique de développement urbain durable de la communauté d'agglomération du Sud de l'île, la CIVIS, afin de permettre la mise en œuvre sur son territoire des nouveaux dispositifs européens appelés « Investissements Territoriaux Intégrés » ;
- l'axe 9 « assurer une mise en œuvre efficiente du programme » : 1 opération au bénéfice de l'Office de l'Eau pour la prise en charge temporaire de 5 ingénieurs afin d'assurer les opérations de clôture de la mesure « eau et assainissement » du précédent programme 2007-2013.

Aucune opération n'a été programmée au titre des infrastructures d'échange (axe 6) et de la compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie (axe 8). En effet, il s'agit de projets de grande ampleur (nouvelle route du littoral, nouvelle entrée ouest de Saint-Denis, port, aéroport,...), nécessitant de lourdes études et relevant, pour certains, de la procédure « grand projet ».

À ce stade de la programmation, aucune de ces opérations n'a été physiquement et financièrement achevée en 2015.

Tableau synthétisant l'état de la programmation du POE FEDER au 31/12/2015

		maquette financière			montant programmé (Prog / maquette)		
		coût éligible retenu	UE	%	coût éligible retenu	UE	%
AXES							
1	Investir dans les leviers de croissance	192 124 643	136 924 000	100%	6 458 165	4 593 143	3,35%
2	Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement et de continuité numérique	87 455 000	69 964 000	100%	259 800	207 840	0,30%
3	Améliorer la compétitivité des entreprises	255 561 196	133 135 184	100%	24 355 907	12 008 665	9,02%
4	Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique	229 664 286	135 780 000	100%	116 800	36 600	0,03%
5	Accentuer l'engagement de La Réunion dans un développement durable	224 928 571	157 450 000	100%	1 214 918	850 443	0,54%
6	Renforcer l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échanges	394 600 000	166 960 000	100%			0,00%
7	Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population	165 654 286	115 958 000	100%	37 924	26 547	0,02%
8	Compenser les surcoûts liés à l'ultra périphérie	352 008 415	190 284 816	100%			0,00%
9	Assistance technique	28 235 366	24 000 061	100%	101 414	86 202	0,36%
TOTAL		1 930 231 763	1 130 456 061	100%	32 544 928	17 809 439	1,58%

II/ Des indicateurs de suivi indispensables à l'accomplissement d'une bonne gestion du programme

Le suivi et l'évaluation des programmes financés par la politique de cohésion de l'Union européenne doivent permettre de répondre à une meilleure information des citoyens de ce qui a été réalisé avec les fonds publics. C'est ainsi que les règlements européens demandent à ce que le système de suivi des programmes s'appuie sur la sélection d'un panel d'indicateurs financiers, de réalisation et de résultat, marquant la dynamique du programme.

À ce stade de la programmation, les valeurs retenues pour renseigner les indicateurs se basent sur les estimations obtenues à partir des opérations programmées et non sur des données de réalisation, et ne portent que sur quatre mois de programmation. Les écarts ou les retards constatés avec les valeurs cibles ne sauraient être considérées comme significatives de difficultés de mise en œuvre des actions soutenues.

De plus, les prochains exercices permettront de faire apparaître les montants certifiés, une fois que les

dépenses des porteurs de projet auront été présentées et approuvées.

Ce premier rapport annuel de mise en œuvre présente les principaux indicateurs de réalisation suivants :

- Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche : 22 entreprises
- Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement : 910 873 euros
- Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien dans le cadre de la création d'entreprises : 18
- Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions dans le cadre de la création d'entreprises : 18
- Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) dans le cadre de la création d'entreprises : 2,6 millions d'euros
- Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) dans le cadre du développement des entreprises : 7 millions d'euros
- Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables : 0,136 MW
- Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable : 25,9 tonnes de CO₂eq
- Surface des sites touristiques aménagés : 0,2 hectare
- Nombre d'actions de communication : 5

Des indicateurs de résultat sont également renseignés :

- Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3 : 14 chercheurs
- Part de foyers / entreprises couverts par le THD : 5,95 %
- Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation : 12 %
- Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d'au moins 20 m² dans les établissements spécialisés : 77 %
- Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation : 118 356
- Trafic conteneurs du Port : 240 061 équivalents vingt pieds
- Nombre de passagers de l'aéroport international : 2 078 064 passagers par an
- Nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de l'instruction : 75,6 jours

III/ Des travaux conduits par l'autorité de gestion qui se traduiront à court terme par des investissements structurants

Au-delà du strict bilan financier et opérationnel de l'année 2015, il convient de noter qu'en ce début de programmation, l'Autorité de Gestion a œuvré à la définition de cadres d'action préalables au lancement de projets. Au regard de leur importance et poids financier, ces projets une fois finalisés devraient permettre d'élever sensiblement le niveau de la programmation du FEDER.

Ces projets découleront de la mise en place de nouvelles actions :

- ayant satisfait à des conditions ex-ante,
- ayant été approuvées par la Commission Européenne dans le cadre de « grands projets »,
- et ayant été générées par le lancement de la programmation des Investissements Territoriaux Intégrés.

- Satisfaction des conditions ex-ante

La programmation de certaines opérations est soumise à l'adoption de cadres stratégiques nationaux ou régionaux assurant la transposition effective de la réglementation européenne et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat entre la France et la Commission européenne. Ces préalables constituent des « conditions ex-ante ».

L'ensemble des conditions ex-ante formulées dans le domaine de l'eau et des transports sont désormais remplies en 2015, avec l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) et la prise en compte de l'évaluation environnementale et de la consultation du public dans le Schéma régional des Infrastructures et Transports (SRIT). Les actions « 5.06 – Création et extension d'usines de potabilisation de

l'eau », « 5.07 – Lutter contre les pollutions de l'eau » et « 6.01 – Trans Eco Express » pourront donc être mises en œuvre en 2016.

La mise en place d'outils d'ingénierie financière (prêts aux entreprises, de garanties publiques facilitant l'accès aux emprunts, et d'intervention en capital investissement) était également conditionnée à la réalisation préalable d'une étude d'évaluation mettant en exergue la valeur ajoutée des instruments financiers pour les entreprises réunionnaises, ainsi que l'effet de levier possible sur les ressources publiques et privées.

La livraison de ce document intervenue en 2015 permet donc de procéder à l'élaboration de la stratégie d'intervention de la Région Réunion en la matière et à la mise en œuvre d'outils dans le courant de l'année 2016.

L'adoption envisagée courant 2016 des documents de planification liés aux déchets et à l'enseignement supérieur devrait permettre de lever les conditions ex-ante correspondantes.

- Dossiers « grands projets »

Il s'agit de projets de grande envergure qui, dans la mesure où leur coût total éligible dépasse le seuil des 50 millions d'euros, ou s'agissant du transport durable (OT 7) de 75 millions d'euros, font l'objet d'une procédure d'évaluation et de décision spécifique de la part de la Commission européenne.

Ce type de projet nécessitant des études lourdes et conséquentes, aucun dossier relevant de la procédure « grand projet » n'a été programmé en 2015.

Le grand projet de « Nouvelle Route du Littoral avec TCSP » devrait être déposé et conventionné dans le courant de l'année 2016.

- Les Investissements territoriaux intégrés

Le rôle important joué par les villes dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 ayant été reconnu, la dimension urbaine de la politique de cohésion a été considérablement renforcée pour la période 2014-2020.

De nouveaux outils appelés « Investissements Territoriaux Intégrés » permettent une sélection des opérations concernées par les territoires eux-mêmes.

Dans la perspective de leur mise en œuvre, la Région Réunion a mené une concertation en 2015 avec les cinq établissements de coopération intercommunale de l'île, qui a conduit à la définition de stratégies territoriales de développement urbain durable. Elle a également arrêté un cadre financier, ainsi que des critères de sélection des opérations. Ces derniers ont été soumis par procédure écrite au Comité national de suivi en décembre 2015.

L'année 2016 devrait voir la signature des premiers contrats territoriaux afin de déployer le nouveau dispositif.

Conclusion

L'année 2015 représente une année partielle du fait de la période restreinte dédiée à la programmation, qui s'est néanmoins déroulée à un rythme soutenu puisque 77 opérations ont pu être conventionnées essentiellement dans les domaines du développement économique, de la recherche et de l'innovation.

Le niveau de la programmation devrait s'accroître plus significativement au cours de l'année prochaine, particulièrement du fait :

- des prévisions d'instruction et de présentation de programmes d'investissement liés à des grands projets (Nouvelle route du littoral notamment) ;
- du lancement d'opérations au fur et à mesure de la levée des conditions préalables dites « ex ante » ;
- de la mise en œuvre effective des Investissements Territoriaux Intégrés par les autorités urbaines ;
- de la poursuite des actions d'information et de communication à destination des bénéficiaires potentiels proposées par la Région Réunion dans le cadre de sa stratégie de communication.